

Avenant N°1

Instructions de Course

Demi national 420

Brest Bretagne Nautisme

Grade 4

22-23 mars 2025

Brest port du moulin blanc

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Les articles ci-dessous est modifié.

10. MARQUES

Départ	Parcours	Arrivée
Bateau	Conique Orange	Cylindrique Blanche

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est appliquée.

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 La RCV P2.1 s'applique. La pénalité de deux tours est maintenue.

15.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

ANNEXE PARCOURS

Flamme 1: Départ – 1 -2 -Porte 3 - 2 -3B - Arrivée

Flamme 2: Départ – 1 - Porte 4 - 1 2 – 3B - Arrivée

Les bouées 1 et 2 sont à laisser à bâbord.

A Brest le 22/03/2025 Bournot Eric PCC